

Département de la Haute Savoie

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOVRAY EN BORNES Enquête conjointe avec la révision du zonage d'assainissement

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR Sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées

La révision de du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VOVRAY EN BORNES a fait l'objet d'une enquête publique conduite par moi-même, du mardi 23 octobre 2018 au mardi 27 novembre 2018 inclus et fait l'objet de mon rapport du 18 janvier 2019, rapport auquel se rapportent les présentes conclusions.

Conjointement avec cette enquête, j'ai conduit l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU de la commune. Les deux enquêtes font l'objet d'un rapport commun mais mes conclusions font l'objet de deux documents distincts.

Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VOVRAY EN BORNES est ensuite approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Cruseilles (pour la partie assainissement collectif) et par le conseil municipal de la commune de VOVRAY EN BORNES (pour la partie assainissement non collectif).

La carte d'Aptitude des Sols et des Milieux a été réalisée, sur chaque secteur en assainissement non collectif, en 2004.

La zone d'assainissement collectif existante sur la commune de VOVRAY EN BORNES permet la collecte des effluents du Chef-lieu et du Vernet soit environ 45% des logements de la commune représentant environ 100 habitants.

Le projet d'extension de l'assainissement collectif prévoit de raccorder environ 8 logements existants dans le secteur La Mouille, à l'horizon 2020.

A long terme, ce seront 112 abonnés qui demeureront en assainissement non collectif.

Mes conclusions s'appuient sur

La qualité du dossier d'enquête

Le dossier est conforme à l'esprit de l'enquête, clair, bien présenté et agréable à consulter. Il contient toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet et précise par secteur le type d'assainissement existant. Il précise également les perspectives et les échéances d'évolution du zonage non collectif vers le zonage collectif. La réglementation qui s'applique à chaque zone est clairement énoncée. Les cartes en couleur son explicites et claires.

Le bon déroulement de l'enquête

Avant le début d'enquête Monsieur le Maire m'a accompagné pour visiter les lieux. Aucun incident n'a été à signaler au cours de l'enquête. Le dossier et le registre ont été tenus à la disposition du public tous les jours d'ouverture de la mairie au public et j'ai honoré toutes mes permanences. Seul un ennui de santé ne m'a pas permis de rendre mon rapport dans le délai prévu mais avec 5 jours de retard.

L'absence d'observation du public.

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête ou formulée verbalement.

Compte tenu de ces éléments et considérant que ce projet, bien qu'ayant essentiellement un aspect réglementaire a aussi un aspect positif d'information du public et des habitants de la commune, **j'estime** que le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de VOVRAY EN BORNES peut être approuvé et j'émet un **avis favorable**.

Fait le, 18 janvier 2019

Le Commissaire Enquêteur,
André PETIT

